

Analyse Des Implications Juridiques De L'Enregistrement Des Naissances Des Enfants Dans La Commune Rurale De Luiza

NDAYE NDAYE Evariste

Assistant à l'Institut Supérieur des techniques médicales de Ndekeshia, Médecin chef de Zone de Santé de Luiza, Kasai Central, République démocratique de Congo.

MPH en Santé Publique, Option : Epidémiologie Nutritionnelle à l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Lubumbashi, en République démocratique du Congo

Contact: +243 978416694

E-Mail: docevandaye@gmail.com



Résumé

Introduction : notre travail porte sur « analyse des implications juridiques de l'enregistrement des naissances des enfants dans la commune rurale de Luiza ». L'enregistrement des naissances est un droit fondamental qui assure la reconnaissance juridique de l'identité d'un individu. Dans la commune rurale de Luiza, ce processus revêt des implications juridiques significatives, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les familles et les institutions publiques. L'absence d'un tel enregistrement peut entraîner des conséquences sur l'accès aux services de santé, à l'éducation, et à d'autres droits sociaux. Cette analyse explore les défis et les enjeux juridiques liés à l'enregistrement des naissances dans cette région, en mettant en lumière les obstacles administratifs, culturels et légaux, ainsi que les solutions potentielles pour améliorer le système.

Méthode : Il s'agit d'une étude de cohorte rétrospective allant du 01/01 au 30/12/2023.

Résultats : La prévalence des enregistrements à l'Etat civil est à 72,89% des enfants qui sont juridiquement protégés ; disponibilité de service d'enregistrement dans la structure donne 81,09% de chance aux enfants en comparaison avec ceux qui n'ont pas le service ; la prévalence des enregistrements de naissance couvrent juridiquement 81,09% d'enfants sur l'ensemble de 402 enfants enrôlés dans différentes maternités ; les enfants des AS urbaines ont 81,09% de chance d'être enregistrer en comparaison avec ceux des AS péri urbaines ; la maternité située à une distance de moins de 5km de l'Etat civil ou la commune ont 8,04 fois la chance d'enregistrer les enfants que celle qui sont à une distance de plus de 5km. Cette différence est statistiquement significative ; les enfants nés dans une maternité où les prestataires sont formés ont 8,04 fois la chance d'être enregistrer en comparaison avec ceux qui sont nés dans la maternité où le personnel n'est pas formé. La différence est statistiquement significative ; les adresses du CS dans le milieu urbain ont 0,12 fois la chance d'être enregistrées en comparaison avec celles de milieu périurbain. Cette différence est statistiquement significative.

Mots Clés : Analyse , Implications ,Juridiques ,Enregistrement, Naissances , Enfant, Commune Rurale .

Abstract

Introduction: our work focuses on "Analysis of the legal implications of child birth registration in the rural municipality of Luiza". Birth registration is a fundamental right that ensures legal recognition of an individual's identity. In the rural commune of Luiza, this process has significant legal implications, not only for children, but also for families and public institutions. The absence of such registration can have consequences for access to health services, education and other social rights. This analysis explores the challenges and legal issues associated with birth registration in this region, highlighting administrative, cultural and legal obstacles, as well as potential solutions for improving the system.

Method: This is a retrospective cohort study from 01/01 to 30/12/2023.

Results: The prevalence of registrations at the civil registry is 72.89% of children who are legally protected; availability of registration service in the structure gives 81.09% chance to children in comparison with those who do not have the service; the prevalence of birth registrations covers legally 81.09% of children on the whole of 402 children enrolled in various maternities; children of urban AS have 81. 09% chance of being registered compared with those in peri-urban SAs; maternity units located at a distance of less than 5km from

the civil registry or commune are 8.04 times more likely to register children than those located at a distance of more than 5km. This difference is statistically significant; children born in maternity wards with trained staff are 8.04 times more likely to be registered than those born in maternity wards with untrained staff. The difference is statistically significant; CS addresses in urban areas are 0.12 times more likely to be registered than those in peri-urban areas. This difference is statistically significant.

Keywords: Analysis ,Legal ,Implications ,Registration, Births ,Child, Rural Commune .

0. Introduction

0.1. État de la question

Dans la vie communautaire, pour établir la trace légale de l'endroit où l'enfant est né et de l'identité de ses parents, l'attestation de naissance est un élément important pour l'identification de la personne. L'enregistrement de l'enfant lors de sa naissance est important pour la prévention de l'apatridie. Cela constitue une forme essentielle de preuve permettant d'indiquer l'acquis de la nationalité par sa naissance sur le territoire ou par son ascendance, qui sont les bases les plus courantes d'acquisition de la nationalité à la naissance. ("Association Between Facial Rejuvenation and Observer Ratings of Youth, Attractiveness, Success, and Health - PubMed," n.d.)

L'absence de l'enregistrement de l'enfant lors de la naissance peut générer de graves problèmes, notamment ; la non-reconnaissance en tant que citoyen (apatridie), le refus d'accès aux services, le risque accru d'être victime de violences et d'abus, le risque d'être traité en tant qu'adulte, le risque accru de séparation familiale dans les situations d'urgence, et d'autres obstacles aux solutions durables de la vie de la personne. N'DRI (2021) indique qu'en Côte d'Ivoire, malgré la ratification des lois internationales portant sur les droits des peuples ainsi que celles qui régissent le fonctionnement de l'état civil, la question de la déclaration des naissances se pose avec acuité dans certaines communautés, notamment chez les Peuls établis dans le département de Korhogo. (Bruneaux et al., 2023)

Pour les taux d'enregistrement des naissances sont plus élevés en Europe occidentale et en Amérique du Nord, avec 100 % d'enfants de moins de cinq ans inscrits, en Europe orientale et centrale (99 %), en Amérique latine et aux Caraïbes (95 %), en Afrique subsaharienne (45 %), et en Afrique orientale et australe, où seulement 41 % d'enfants sont enregistrés. Pourtant, chaque personne a droit à un nom et à une identité. Enregistrer l'enfant à sa naissance est un droit dont il doit bénéficier. Même le principe énoncé dans divers instruments des droits de l'homme, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant (articles 7 et 8), confirme qu'il faut l'enregistrement de l'enfant à la naissance. Selon UNHCR (2015), il faut l'existence d'un système d'enregistrement des naissances efficace pour assurer la protection des enfants. L'enregistrement des naissances doit être gratuit, accessible à tous et effectué pour chaque enfant nouveau-né immédiatement à sa naissance ou le plus tôt possible après. Aucun frais pour enregistrement tardif ne devrait être demandé. (Zarka et al., 2021)

Dans la commune rurale de Kitsomboiro, la situation d'enregistrement et de déclaration des naissances est singulièrement inquiétante. Plusieurs sont des enfants et/ou des personnes qui ont dépassé cinq à 10 ans sans avoir été déclarés par leurs parents. Seulement, plusieurs naissances sont certifiées par les médecins pendant qu'elles ne seront jamais déclarées par leurs parents au niveau de l'état civil. Sur le plan juridique, il est possible d'observer que ces populations n'existent pas, même si elles sont physiquement présentes. Vu cet état de chose, il y a lieu qu'on se pose la question de savoir si la population dans ce milieu est au courant des conséquences liées au non-enregistrement des naissances, particulièrement dans le contexte des conflits d'extension territoriale. ("Correction to: The perinatal bereavement project: development and evaluation of supportive guidelines for families experiencing stillbirth and neonatal death in Southeast Brazil-a quasi-experimental before-and-after study - PubMed," n.d.)

Conformément aux prescriptions juridiques nationales en vigueur, va beaucoup plus loin et considère que l'enregistrement des naissances est un passeport pour la protection des droits de chaque enfant, pour qui l'exercice de son droit L'enregistrement est

Multidisciplinary Research Academic Journal (MDRAJ), vol. 8, issue 1, March 2023, <https://www.openlu.org/research.>(Wollina, 2023)

Multidisciplinary Research Academic Journal (MDRAJ), vol. 8, issue 1, March 2023, <https://www.openlu.org/research/>. Indissociablement lié à de nombreux autres droits tels que les droits socio-économiques, le droit à la santé et le droit à l'éducation, qui se trouvent particulièrement menacés lorsque l'enregistrement des naissances n'est pas fait de manière systématique, et la protection de l'enfant sont gravement compromis.

L'article 7 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant stipule que : « L'enfant est enregistré aussitôt à sa naissance et a, dès celle-ci, le droit à un nom, une nationalité, et le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux » Ce texte souligne davantage la nécessité de reconnaître juridiquement l'existence de chaque enfant dès sa naissance. C'est l'acte de naissance qui constitue la preuve la plus visible permettant de reconnaître l'existence juridique d'une personne. (Torchin et al., 2020)

L'acte de naissance permet à chaque personne de prouver son identité. Au-delà de l'aspect légal, l'enregistrement des naissances par un système d'état civil permet d'établir des statistiques démographiques pour les États, qui permettent ensuite de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de l'eau, de l'emploi, de l'agriculture, etc. et d'allouer les ressources appropriées à ceux qui en ont le plus besoin, permettant ainsi de réduire les disparités au sein de la population. (Racinet et al., 2016)

Selon Françoise (2019), il existe beaucoup de barrières et de causes du non-enregistrement des naissances. C'est notamment : les barrières géographiques (éloignement du lieu d'enregistrement), les barrières économiques (frais administratifs liés à l'enregistrement et amendes lors du non-respect des délais d'enregistrement), les barrières politiques et législatives (absence de volonté politique), les barrières administratives (absence d'une infrastructure adéquate) et les barrières culturelles (niveau d'éducation et d'information des parents et en particulier celui des mères). Cette étude a pour objectif d'analyser les enregistrements de naissance pendant les deux années 2016 et 2017 dans le bureau de l'état civil de Kitsombiro et Kalungu. (Flageul and Pessis, 2017)

Allengueyere Kpelintike est l'agent d'état civil en charge de l'enregistrement des naissances dans le canton d'Atalotè, dans la préfecture de Keran dans la région de Kara au Togo. Allengueyere est responsable de 14 villages et, jusqu'à récemment, il a dû travailler de la maison car aucun bureau désigné n'existait. Ce n'était pas l'idéal, car il n'avait pas de table pour écrire, ne pouvait pas garantir sa disponibilité et il était risqué de garder les documents dans sa maison pour des raisons de sécurité. Cela signifiait aussi que les gens ne savaient pas où aller pour enregistrer leurs enfants et, pour beaucoup, cela signifiait voyager sur une grande distance, imposant des coûts financiers et d'opportunité plus élevés pour les familles. Ainsi, beaucoup de parents, en particulier dans les communautés rurales comme Atalotè, ont négligé de faire établir un acte de naissance à leurs enfants. Au Togo, 31 % des enfants vivant en zones rurales ne disposent pas d'acte de naissance. (Hutin et al., 2021)

Mais il existe d'autres facteurs à ce manque d'engouement des parents dans ce domaine. Allengueyere note que culturellement, l'enregistrement des naissances n'est pas considéré comme une priorité, eu égard au fait que « dans le passé, il n'était pas si certain que votre enfant survive, car les probabilités de décès d'enfant étaient extrêmement élevées. Les parents avaient donc tendance à attendre jusqu'à ce que leur enfant soit plus âgé avant de penser à lui faire établir l'acte de naissance. Et bien sûr, à ce moment-là, le délai légal de 45 jours était depuis longtemps dépassé. » Ces facteurs ont rendu le travail très ardu aux agents d'état civil comme Allengueyere, tels que les activités de sensibilisation des parents à l'importance de l'enregistrement des naissances. Conséquences : de nombreux enfants ne pouvaient pas s'inscrire à l'école ou passer leur examen de fin de cycle primaire, car les coûts des jugements supplétifs pour l'établissement de l'acte de naissance étaient hors d'accès des familles majoritairement pauvres. En effet, pour des familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté (avec à peine un dollar par jour), payer jusqu'à deux dollars pour ce document est une charge énorme. Faute de moyens, les enfants, encore plus les filles, se retrouvent obligés d'abandonner leurs études. (Valentin et al., 2023)

L'enregistrement des naissances est un acte essentiel pour la protection de l'enfant, car il assure à chaque enfant une reconnaissance légale de la part du gouvernement et protège leurs droits civiques ainsi que leur accès aux services sociaux de base, tels que la santé,

la sécurité sociale et l'éducation. En outre, les certificats de naissance sont utilisés comme preuve de l'âge qui aide à protéger les enfants contre toutes formes de violences, d'abus ou d'exploitation. Il s'agit en l'occurrence du travail des enfants, du mariage d'enfants, de traite, ou du fait d'être placé sous le système judiciaire au même titre qu'un adulte.

L'enregistrement des naissances est également primordial pour la planification économique et sociale. L'information démographique recueillie est utilisée pour créer et faire le suivi des statistiques de population précises, y compris la mortalité infantile. Cela permet au gouvernement de mettre en œuvre des actions et des politiques visant à protéger les enfants de manière beaucoup plus efficace.(Lamy and Alexander, 2015)

travaille en étroite collaboration avec les ministères de l'Action sociale, de l'Administration territoriale et celui de la Justice pour que les agents d'état civil comme Allengueyere s'assurent que chaque enfant ait une identité et soit protégé dès la naissance, grâce à l'établissement de l'acte de naissance. Cette année, cette collaboration a abouti à la construction d'un bâtiment dédié à l'enregistrement des naissances, juste à côté du centre de santé d'Atalotè. Allengueyere a déjà remarqué le changement positif que le nouveau bureau a apporté : «Le bâtiment a contribué à formaliser le processus d'enregistrement des naissances et à mieux centraliser le travail qui se fait dans les 14 communautés qui relèvent de ma responsabilité. » ("Global, 3-dimensional approach to natural rejuvenation: part 1 - recommendations for volume restoration and the periocular area - PubMed," n.d.)

Le nouveau système centralisé a rendu le processus beaucoup plus accessible aux familles, grâce à la proximité du bâtiment avec le centre de santé. « Chaque mercredi, les femmes arrivent pour enregistrer les naissances et d'autres pour recueillir leurs papiers », explique Allengueyere, « car elles sont instruites de le faire par les infirmières quand leur bébé naît et savent qu'elles n'ont qu'une quinzaine de mètres à parcourir pour faire ce premier cadeau à leur enfant. » « Je profite des jours de rendez-vous pour les vaccinations et consultations de routine au centre de santé pour organiser des causeries éducatives aux femmes enceintes et aux mamans », ajoute-t-il. La proximité des services de santé et d'état civil constitue une approche intégrée favorablement accueillie par le pays, mais aussi très bénéfique aux parents. La mise en place du centre d'état civil d'Atolotè à côté du centre de santé central, celle des points focaux et le renforcement de capacité des agents d'état civil ont contribué ensemble à mobiliser et à motiver les familles, même dans les régions les plus reculées, pour enregistrer la naissance de leur enfant.(Rouif and Bogaert, 2017)

En plus du nouveau centre d'enregistrement des naissances, quatre points focaux ont été établis dans le canton pour couvrir les besoins de chacun des 14 villages qu'ils se répartissent. Ils peuvent aussi offrir des services d'état civil. Allengueyere recueille les informations des points focaux et les communique à Kantè, le chef-lieu de la préfecture du même nom, pour vérification et enregistrement.(Fourcade et al., 2015)

Avant, je n'étais pas du tout considéré par la communauté pour le travail que je faisais, car je n'avais ni le matériel de bureau qui devait accompagner ma tâche ni un cadre adéquat pour le faire. Aujourd'hui, je porte le titre d'agent d'état civil avec fierté. Même mes enfants sont fiers quand ils parlent à leurs camarades du travail que je fais.

Grâce à cette action, l'enregistrement des naissances à Atalotè est mieux valorisé au sein de la communauté et n'est plus comparable unau parcours de combattant. La construction du centre d'état civil a non seulement aidé à légitimer le travail d'Allengueyere, mais à lui conférer également une notoriété nouvelle : Avant, je n'étais pas du tout considéré par la communauté pour le travail que je faisais, car je n'avais ni le matériel de bureau qui devait accompagner ma tâche ni un cadre adéquat pour le faire. Aujourd'hui, je porte le titre d'agent d'état civil avec fierté. Même mes enfants sont fiers quand ils parlent à leurs camarades du travail que je fais. »(Delay, 2017)

Le programme de coopération Togo-UNICEF a pour objectif de renforcer le système de protection de l'enfant, à la fois sur les plans sanitaire et juridique, afin de permettre à chaque fille et à chaque garçon nouveau-né d'être dotés d'une identité juridique et de bénéficier d'un accès égal aux droits fondamentaux. Selon la dernière enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 2017), le taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins d'un an au Togo est passé de 72 % en 2010 à 79 % en 2017 et celui des enfants de moins de cinq ans de 78 % à 83 %.(Torchin et al., 2020)

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à l'intégration de l'enregistrement des naissances aux interventions du secteur de la santé et de la nutrition. L'évaluation d'impact et l'analyse des coûts du programme de transferts monétaires visant à réduire la

malnutrition dans les deux régions les plus pauvres du Togo, Kara et Savanes, ont montré en effet que le pourcentage des femmes déclarant avoir enregistré leur enfant à l'état civil est passé de 65 % à 89 % chez les bénéficiaires des transferts monétaires et de 69 % à 76 % chez les non-bénéficiaires du programme. Contribuer à accroître le nombre d'enfants enregistrés dans les délais légaux, par exemple, aidera à assurer aux enfants âgés de moins de 23 mois un meilleur accès à des campagnes gratuites de soins de santé et de vaccination, soit une chance d'avoir un avenir plus prospère et en bonne santé grâce au simple enregistrement à la naissance.(Herder and Murthy, 2024)

0.2. Problématique

La problématique de l'analyse des implications juridiques de l'enregistrement des naissances des enfants dans la commune rurale de Luiza réside dans la question fondamentale de l'accès aux droits et à la citoyenneté pour les enfants nés dans cette région, ainsi que des conséquences juridiques liées à l'absence ou à la mauvaise gestion de cet enregistrement. L'enregistrement des naissances, en tant que procédure administrative essentielle, joue un rôle clé dans l'identification légale des enfants, leur conférant ainsi des droits fondamentaux et les rendant visibles aux yeux de l'État.

Dans un contexte rural comme celui de Luiza, l'accès à ce service peut être complexe en raison de divers facteurs : l'éloignement géographique, l'insuffisance d'infrastructures administratives ainsi que les difficultés socio-économiques rencontrées par les populations locales. L'enregistrement des naissances peut ainsi être négligé, retardé ou carrément inaccessible pour certains enfants, ce qui peut entraîner des conséquences graves pour leur statut juridique et leur futur. En effet, l'absence d'enregistrement peut priver l'enfant de ses droits civils et sociaux tels que l'accès à l'éducation, à la santé ou à une identité légale. Cela peut également poser des problèmes dans la reconnaissance de la filiation et de l'héritage.

Les implications juridiques de cet enjeu se manifestent aussi au niveau des autorités locales et des institutions qui sont responsables de l'organisation de l'enregistrement des naissances. Un manque de sensibilisation juridique au sein de la communauté peut entraîner un défaut d'information concernant l'importance de cette démarche. Par ailleurs, les lacunes administratives, comme le manque de moyens financiers ou humains pour assurer un suivi rigoureux, compliquent la situation.

La problématique de cet enregistrement dans la commune de Luiza soulève donc des questions juridiques sur la manière de garantir à chaque enfant le droit à la reconnaissance légale de sa naissance ainsi que les moyens pour l'État de mettre en place des mécanismes efficaces permettant d'assurer un accès égal et facilité à cet enregistrement dans un milieu rural isolé.

En regard de tout ce qui précède, nous nous sommes posé les questions suivantes :

- Quels sont les obstacles spécifiques qui entravent l'enregistrement des naissances des enfants dans la commune rurale de Luiza ?
- Quelles sont les conséquences juridiques et sociales pour les enfants non enregistrés à Luiza, en termes d'accès aux services de santé, d'éducation et autres droits fondamentaux ?
- Quelles solutions juridiques et pratiques peuvent être mises en place pour améliorer et encourager l'enregistrement des naissances des enfants à Luiza et garantir leurs droits ?

0.3. Objectifs du travail

0.3.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'analyser les implications juridiques liées à l'enregistrement des naissances des enfants dans la commune rurale de Luiza.

0.3.2. Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif général, ce travail vise de manière spécifique aux suivantes :

- Identifier les dispositions juridiques nationales et internationales relatives à l'enregistrement des naissances des enfants.
- Analyser les pratiques actuelles d'enregistrement des naissances dans la commune rurale de Luiza.

– Évaluer les obstacles juridiques et administratifs qui entravent l'enregistrement des naissances des enfants à Luiza.

I. MÉTHODOLOGIE :

CADRE D'ÉTUDE :

La commune rurale de LUIZA est une ETD qui couvre 4 aires de santé et le service d'état civil est organisé. Et a détaché les officiers de l'état civil dans chaque maternité pour y rapprocher le service d'enregistrement. Il s'agit de TUTANTE qui attend 650 enfants pour l'année, DE KAKAMBA qui attend 349 enfants, DE KAMAYI qui attend enfants, et DE COMMUNAUTAIRE qui à son tour attend 254 enfants, tous qui doivent être enregistrés.

TYPE ET PÉRIODE D'ÉTUDE : il s'agit ici d'une étude de cohorte rétrospective allant du 01/01 au 30/12/2023.

POPULATION D'ÉTUDE : La population d'étude est constituée des enfants de 0-9 mois.

Critères d'inclusion :

- Tout enfant dont le nom figure dans le registre d'accouchement et tout enfant dont le nom figure dans le registre d'accouchement et le registre de l'état civil

Critères d'exclusion

- tout enfant dont le nom ne figure pas dans le registre d'accouchement et celui qui est enregistré en dehors de la période considérée.

ÉCHANTILLONNAGE ET TAILLE DE L'ÉCHANTILLON :

Un échantillonnage exhaustif est fait pour un effectif de 402 naissances dans les 4 aires de santé dont seuls 240 sont enregistrés. Ceux n'ayant pas satisfait aux conditions d'inclusion étaient éliminés de cette base après les analyses.

RÉCOLTE DE DONNÉES :

La collecte de données est faite dans les registres d'accouchement des maternités où a eu lieu la naissance et les registres d'enregistrement à l'état civil de la commune ainsi que le logiciel DHIS2 pour les naissances attendues par AS.

VARIABLES ÉTUDIÉES : les variables prises en compte sont le nom de l'enfant, son sexe, sa date de naissance. L'enregistrement ou non, le lieu de naissance, le nom de la mère, son niveau d'instruction, son travail, la même chose avec le père ;

GESTION ET ANALYSE DES DONNÉES

La saisie, la gestion des données ainsi que les analyses statistiques ont été entièrement réalisées à l'aide des logiciels EPI info (version 7) (Excel version 2016). Avant de passer aux analyses proprement dites, nous avons fait les analyses exploratoires de la base et avons nettoyé les valeurs aberrantes sur les différents paramètres, et l'effectif des enfants retenu est de 402. Nous avons procédé à dichotomiser les paramètres à plusieurs modalités pour faciliter les analyses, notamment : le niveau d'instruction du père et de la mère, le travail de la mère et du père, la distance de structures ayant la maternité, enfin, à trouver les paramètres associés à l'enregistrement ou non.

. La moyenne, la médiane et écarts-types ont été calculés pour décrire la variable quantitative, celle de l'âge de l'enfant lors de l'enregistrement.

ANALYSES UNIVARIÉES

Consistera à calculer les fréquences de chaque variable, la dispersion de l'âge d'enregistrement.

ANALYSES BIVARIÉES

Déterminera le lien entre l'enregistrement ou le non-enregistrement avec d'autres variables.

Nous avons étudié l'association entre l'enregistrement et les autres variables (le travail, le niveau d'instruction, la distance qui sépare le CS et la commune, le lieu de naissance, et).

Plusieurs mesures statistiques et épidémiologiques ont été réalisées, entre autres l'odd ratio (OR) et son intervalle de confiance à 95 % (IC95 %).

Ainsi, nous avons retenu que lorsque $OR=1$, il n'y avait pas d'association entre l'exposition et l'évènement.

$OR \neq 1$, il y avait association ; si $OR > 1$, l'exposition était facteur responsable de la survenue de l'évènement ; si $OR < 1$, l'exposition était facteur protecteur.

Par rapport à l'intervalle de confiance, si 1 était hors l'IC₉₅ % ; le test était statistiquement significatif, et si 1 était dans l'IC₉₅ %, le test était statistiquement non significatif.

Pour nous permettre de faire ces associations avec Epi-info dans la table 2*2, nous avons créé plusieurs sous-formes des variables qualitatives dichotomiques. Les variables qualitatives (le niveau d'instruction, le travail, la distance du CS avec la commune, etc.) ont été catégorisées en variables binaires.

II. RESULTATS

Tableau I. Répartition des cas des naissances selon les sexes

SEXE	EFFECTIFS	%
F	201	50,00
M	201	50,00
TOTAL	402	100

Les naissances enregistrées au niveau des différentes maternités révèlent la participation égale selon les deux sexes soit 50% pour chacun

Tableau II. Répartition des enfants selon l'enregistrement

ENREGISTREMENT	EFFECTIFS	%
NON	109	27,11
OUI	293	72,89
TOTAL	402	100

La prévalence des enregistrements à l'Etat civil est à 72,89% des enfants qui sont juridiquement protégés.

Tableau III. Répartition des enfants selon la disponibilité de service d'enregistrement dans les CS

DISPONIBILITE SERVICE	EFFECTIFS	%
NON	76	18,91
OUI	326	81,09
TOTAL	402	100

La disponibilité de service d'enregistrement dans la structure donne 81.09% de chance aux enfants en comparaison avec ceux qui n'ont pas le service.

Tableau IV. Répartition des enfants selon la distance

DISTA_1 INF 5 SUPER 5	EFFECTIFS	%
0	76	18,91
1	326	81,09
TOTAL	402	100

La prévalence des enregistrements de naissance couvrent juridiquement 81,09% d'enfants sur l'ensemble de 402 enfants enrôlés dans différentes maternités

Tableau V. Répartition des enfants selon la proximité du CS avec la commune

CENTRE DE SANTE	EFFECTIFS	%
RURALE	326	81,09
URBAINE	76	18,91
TOTAL	402	100

Les enfants des AS urbaines ont 81.09% de chance d'être enregistrer en comparaison avec ceux des AS péri urbaines

Tableau VI. Présentation de l'association de l'enregistrement avec la distance du CS avec la commune

FORMATION	ENREGISTREMENT						OR[IC95%] 8,0457[4,6561-13,9027]
	NON		OUI		TOTAL		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
NON	49	64	27	36	76	19	
OUI	60	18	266	82	326	81	
TOTAL	109	27	293	73	402	100	

De ce tableau, la maternité située à une distance de moins de 5km de l'Etat civil ou la commune ont 8,04 fois la chance d'enregistrer les enfants que celle qui sont à une distance de plus de 5km. Cette différence est statistiquement significative.

Tableau VII. Présentation de l'enregistrement en fonction de la formation des prestataires

FORMATION	ENREGISTREMENT				TOTAL		OR[IC95%] 8,0457[4,6561-13,9027]
	NON		OUI				
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
NON	49	44,95	27	9,21	76	18,90	
OUI	60	55,04	266	90,78	326	81,09	
TOTAL	109	100	293	100	402	100	

Les enfants nés dans une maternité où les prestataires sont formés ont 8,04 fois la chance d'être enregistrer en comparaison avec ceux qui sont nés dans la maternité où le personnel n'est pas formé. La différence est statistiquement significative.

Tableau VIII. Présentation de l'enregistrement selon l'adresse de la maternité

MATERNITE	ENREGISTREMENT				TOTAL		OR[IC95%] 0,1243[0,0719-0,2148]
	NON		OUI				
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
URBAINE	60	18,4	266	81,5	326	81,09	
PERI URBAINE	49	64,5	27	35,6	76	18,9	
TOTAL	109	27,1	293	72,9	402	100	

D'après ce tableau, les adresses du CS dans le milieu urbain ont 0,12 fois la chance d'être enregistrées en comparaison avec celles de milieu périurbain. Cette différence est statistiquement significative.

III. DISCUSSION

Nous avons réalisé une étude descriptive transversale dans la commune de LUIZA, territoire de LUIZA, sur le travail de quatre aires de santé que couvre la commune. L'enregistrement des enfants à l'état civil reste un problème juridique pour l'intégrité d'un peuple. Sur un ensemble de 1526 enfants attendus, 402 enfants enrôlés dans les maternités retenues pour l'étude, ce qui représente 26 % d'enfants dont les droits sont respectés. La prévalence de l'enregistrement à l'état civil est de 72,89 % d'enfants qui sont juridiquement protégés par la loi de notre pays et qui peuvent bénéficier de tous les avantages y relatifs. L'âge moyen d'enregistrement est de $2,1 \pm 2,4$ avec la valeur minimale de 1 mois et la valeur maximale de 11 mois, ce qui suppose l'intervention des jugements supplétifs pour ceux ayant dépassé la durée normale d'enregistrement. Le sexe masculin est plus enregistré que le féminin, soit 52,56 % pour les garçons contre 47,44 lesour des filles, mais cette différence n'est pas significative.

La disponibilité de service a permis d'enregistrer 81,09 % d'enfants contre 18 % de ceux qui n'avaient pas le service permanent, la même chose avec la formation des agents et la distance existante entre la maternité et la commune. Les CS urbains ont plus la chance d'avoir accès au service que les CS périurbains.

Quant aux obstacles liés au non-enregistrement, les enfants nés dans les maternités où la formation des agents était organisée avaient 8,04 fois la chance d'être enregistrés en comparaison avec ceux qui n'ont pas eu la formation.

IV. CONCLUSION

En conclusion, l'enregistrement des naissances dans la commune rurale de Luiza est un enjeu juridique d'une importance capitale, tant sur le plan individuel que collectif. Ce processus, en apparence simple, a des implications considérables dans la vie des enfants, des familles et de la société dans son ensemble. En effet, la reconnaissance légale d'un individu dès sa naissance permet de garantir l'exercice de droits fondamentaux tels que l'accès à l'éducation, aux soins de santé, ainsi que la protection juridique contre l'exploitation et la discrimination. Sans cet enregistrement, les enfants risquent de se retrouver dans une situation de précarité juridique, sans reconnaissance officielle de leur identité, ce qui compromet leur intégration et leur participation dans la société.

Malgré son importance, l'enregistrement des naissances dans la commune de Luiza demeure un défi majeur. Plusieurs obstacles juridiques, administratifs, économiques et culturels entravent la bonne mise en œuvre de ce processus. Le manque de sensibilisation à l'importance de l'enregistrement, les distances géographiques et les difficultés d'accès aux centres administratifs, ainsi que la faiblesse des infrastructures, constituent des freins à la régularisation de la situation des enfants dans la commune. De plus, certaines traditions locales et croyances culturelles compliquent la volonté des familles à inscrire leur enfant dans les registres officiels.

Les implications juridiques de cette situation sont multiples. Sur le plan international, l'absence d'enregistrement des naissances constitue une violation des conventions internationales relatives aux droits de l'enfant, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît l'importance de l'enregistrement de naissance comme une garantie de la protection des droits de l'enfant. Au niveau national, l'absence de cet enregistrement prive les enfants de la possibilité d'accéder aux services publics et de bénéficier de droits sociaux tels que l'éducation gratuite ou les soins de santé, ce qui contribue à l'exclusion sociale et à la marginalisation de certaines populations.

Pour remédier à ces difficultés, il est essentiel de mettre en place des politiques publiques adaptées aux réalités locales de Luiza. Cela passe par une sensibilisation accrue des communautés sur l'importance de l'enregistrement des naissances, un renforcement des capacités des autorités locales pour faciliter l'accès à ces services administratifs, ainsi qu'une amélioration des infrastructures pour rendre l'enregistrement plus accessible, même dans les zones les plus reculées de la commune. Par ailleurs, une collaboration plus étroite entre les autorités locales et les organisations communautaires pourrait permettre d'identifier et de surmonter les obstacles culturels et sociaux à l'enregistrement des naissances.

En outre, des réformes législatives peuvent être envisagées pour simplifier le processus d'enregistrement, notamment en réduisant les formalités administratives et en étendant les possibilités d'enregistrement à des agents communautaires ou à des lieux plus proches des habitants. Le soutien de la communauté internationale, sous forme de financement et d'assistance technique, pourrait également jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de ces réformes.

REFERENCES

- [1]. Association Between Facial Rejuvenation and Observer Ratings of Youth, Attractiveness, Success, and Health - PubMed [WWW Document], n.d. URL <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28448667/> (accessed 2.16.25).
- [2]. Bruneaux, E., Iborra, F., Trouche-Sabatier, S.G., Foucan, A.S., Gras-Aygon, C., Poinas, G., Rébillard, X., Azria, D., Trétarre, B., 2023. [Bladder tumors in the Hérault department: Results of the Hérault tumor registry registration from 1987 to 2019]. *Prog Urol* 33, 974–982. <https://doi.org/10.1016/j.purol.2023.08.015>
- [3]. Correction to: The perinatal bereavement project: development and evaluation of supportive guidelines for families experiencing stillbirth and neonatal death in Southeast Brazil-a quasi-experimental before-and-after study - PubMed [WWW Document], n.d. URL <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34225742/> (accessed 2.16.25).

- [4]. Delay, E., 2017. [Care and optimal management of the face- and neck-lift patients]. *Ann Chir Plast Esthet* 62, 347–354. <https://doi.org/10.1016/j.anplas.2017.06.004>
- [5]. Flageul, G., Pessis, R., 2017. [Prevention of the post-surgical insatisfactions and possible medico-legal complications]. *Ann Chir Plast Esthet* 62, 579–591. <https://doi.org/10.1016/j.anplas.2017.07.003>
- [6]. Fourcade, A., Perrouin-Verbe, M., Tissot, V., Callerot, P., Serey-Eiffel, S., Cuvelier, G., Coquet, J., Doucet, L., Delage, F., Thoulouzan, M., Fournier, G., Valéri, A., 2015. [Not Available]. *Prog Urol* 25, 832. <https://doi.org/10.1016/j.purol.2015.08.230>
- [7]. Global, 3-dimensional approach to natural rejuvenation: part 1 - recommendations for volume restoration and the periocular area - PubMed [WWW Document], n.d. URL <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/23174051/> (accessed 2.16.25).
- [8]. Herder, M., Murthy, S., 2024. [Not Available]. *CMAJ* 196, E894–E896. <https://doi.org/10.1503/cmaj.231595-f>
- [9]. Hutin, M., Trétarre, B., Gras, C., Bessaoud, F., Daurès, J.-P., Delbos, O., Bringer, J.-P., Ayuso, D., Thuret, R., Azria, D., Serre, I., Brel, D., Reis Borges, R., Iborra, F., Rébillard, X., et tous les acteurs de l'onco-urologie de l'Hérault, 2021. [Renal cell carcinoma in the department of Hérault: Results over a 30 year period]. *Prog Urol* 31, 175–182. <https://doi.org/10.1016/j.purol.2020.10.001>
- [10]. Lamy, C., Alexander, S., 2015. [The World Health Organisation proposes adopting the Robson Classification as an internationally applicable cesarean section classification system]. *J Gynecol Obstet Biol Reprod (Paris)* 44, 587–590. <https://doi.org/10.1016/j.jgyn.2015.06.019>
- [11]. Racinet, C., Peresse, J.-F., Richalet, G., Corne, C., Ouellet, P., 2016. [Neonatal eucapnic pH at birth: Application in a cohort of 5392 neonates]. *Gynecol Obstet Fertil* 44, 468–474. <https://doi.org/10.1016/j.gyobfe.2016.07.008>
- [12]. Rouif, M., Bogaert, P., 2017. [Clinical analysis before surgery in facial and neck rejuvenation]. *Ann Chir Plast Esthet* 62, 375–386. <https://doi.org/10.1016/j.anplas.2017.09.002>
- [13]. Torchin, H., Le Lous, M., Houdouin, V., 2020. [In Utero Exposure to Maternal Smoking: Impact on the Child from Birth to Adulthood - CNGOF-SFT Expert Report and Guidelines for Smoking Management during Pregnancy]. *Gynecol Obstet Fertil Senol* 48, 567–577. <https://doi.org/10.1016/j.gofs.2020.03.026>
- [14]. Valentin, B., Laueriere, C., Rousseliere, C., Bruandet, A., Odou, P., Theis, D., Decaudin, B., 2023. [Standardized computer recording of clinical pharmacy procedures in health care institution: Feedback and evaluation of potential economic value]. *Ann Pharm Fr* 81, 115–122. <https://doi.org/10.1016/j.pharma.2022.08.002>
- [15]. Wollina, U., 2016. Facial rejuvenation starts in the midface: three-dimensional volumetric facial rejuvenation has beneficial effects on nontreated neighboring esthetic units. *J Cosmet Dermatol* 15, 82–88. <https://doi.org/10.1111/jocd.12175>
- [16]. Zarka, M., Tretarre, B., Rebillard, X., Murez, T., Daurès, J.P., Azria, D., Serre, I., Brel, D., Ramay, A.S., Reis Borges, R., Gevorgyan, A., Hutin, M., Marchal, S., Korahanis, N., Iborra, F., Thuret, R., tous les acteurs de l'onco-urologie de l'Hérault, 2021. [Cancers of the external genital organs of male in Hérault: Results from the Hérault tumor register (RTH) over a period of 30 years (1987-2016)]. *Prog Urol* 31, 282–292. <https://doi.org/10.1016/j.purol.2020.08.054>